



EVERFI
3 chemin du Jubin - Bâtiment 1
69570 Dardilly



EXCO & ASSOCIES
42 avenue de la Grande-Armée
75017 Paris

FIDUCIAL REAL ESTATE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

EVERFI
S.A.R.L. d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 40 000 euros – 511 535 882 RCS Lyon
Membre de la CRCC de Lyon - Riom

Exco & Associés
S.A.S. de commissariat aux comptes
Capital de 106 000 euros – 519 767 735 RCS Paris
Membre de la CRCC de Paris

FIDUCIAL REAL ESTATE

Société anonyme

RCS Nanterre 955 510 599

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires de la société FIDUCIAL REAL ESTATE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIDUCIAL REAL ESTATE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) N°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation détenus par votre société et figurant dans les comptes annuels clos au 30 Septembre 2025 s'élèvent à 17.816 K€,

A leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe comptable, « la valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins-values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, ainsi que des perspectives de résultats de la société concernée ».

L'estimation de cette valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques tels que les capitaux propres ou à des perspectives de résultats.

L'environnement économique dans lequel évoluent certaines filiales, peut entraîner une dégradation de leurs résultats. Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des produits financiers attachés, constituait un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été fournies, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier, que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements éventuels opérés au titre des plus ou moins-values latentes, sont fondés sur une documentation probante. Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont également consisté à valider la comptabilisation des produits financiers attachés.

Nous avons contrôlé que les notes « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables » et « 4.4 Note 9 - Informations sur les filiales et participations », dispensaient une information financière appropriée dans l'annexe comptable.

- **Avances en comptes courants**

Risques identifiés

Les avances en comptes courants accordées par votre société à ses filiales sont très significatives.

Comme indiqué dans la note « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe comptable, « les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrabilité ».

Compte tenu des montants très significatifs des avances en comptes courants consenties par votre société, nous avons considéré que leur évaluation était un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons notamment validé les réciprocity des avances en comptes courants accordées par votre société ainsi que les rémunérations servies à ce titre au cours de l'exercice. Nous avons également apprécié le caractère recouvrable de ces avances faites au profit de chaque entité.

Nous avons contrôlé que les notes « 4.3.2 - Règles et méthodes comptables », et « 4.4 Note 8- Eléments relevant de plusieurs postes de bilan », dispensaient une information financière appropriée dans l'annexe comptable.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L.22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés

contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

- **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

- **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

- **Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société FIDUCIAL REAL ESTATE par l'assemblée générale du 29 mars 2024 pour EVERFI ainsi que pour EXCO & ASSOCIES.

Au 30 Septembre 2025, EVERFI et EXCO & ASSOCIES étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption. Les titres de la société étaient déjà admis aux négociations sur un marché réglementé lors de leurs prises de fonctions.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

• Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

• **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Everfi
A Dardilly, le 30 janvier 2026

Exco & Associés
A Paris, le 30 janvier 2026

Emmanuelle Vicente



François Verdier



4-1 : Bilan (en Milliers d'euros)

ACTIF	Notes	30.09.2025			30.09.2024
		Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières		-	-	-	-
Autres participations	1	17 816	-	17 816	17 816
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1	6	-	6	6
ACTIF IMMOBILISÉ		17 822	-	17 822	17 822
Autres créances	2	56 648	-	56 648	85 768
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3	7 678	-	7 678	7 297
Charges constatées d'avance	4	23	-	23	-
ACTIF CIRCULANT		64 348	-	64 348	93 065
TOTAL GÉNÉRAL		82 171	-	82 171	110 887

PASSIF	Notes	30.09.2025	30.09.2024
Capital social	5	25 000	25 000
Primes d'émission			
Réserve légale		2 500	2 500
Autres réserves			
Report à nouveau		37 867	34 600
Résultat		11 861	11 957
CAPITAUX PROPRES		77 228	74 057
Provisions pour risques et charges		613	211
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		613	211
Dettes financières diverses			
Concours bancaires courants	2		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2	98	123
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes.	2	4 231	36 496
DETTES		4 330	36 619
TOTAL GENERAL		82 171	110 887

75017 Paris
 Tél. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91
 Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.veco.fr
 Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CRCC, n° 1.

4-2 : Compte de résultat (en Milliers d'euros)

(En milliers d'euros)	Notes	30.09.2025	30.09.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		304	336
Impôts, taxes et versements assimilés		2	2
Dotations d'exploitation			
CHARGES D'EXPLOITATION		305	338
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-305	-338
Produits financiers de participations		11 022	11 011
Autres intérêts et produits assimilés		2 302	2 274
PRODUITS FINANCIERS	6	13 325	13 285
Intérêts et charges assimilées		821	990
CHARGES FINANCIÈRES	6	821	990
RÉSULTAT FINANCIER	6	12 504	12 295
RÉSULTAT COURANT		12 199	11 957
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		402	
Produits exceptionnels sur opérations de capital			
Reprises Provisions dépréciation			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7	402	-
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		0	0
Dotations exceptionnelles aux amort., dépréciations et prov.		402	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7	402	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7	-0	-0
Impôt sur les bénéfices	11	337	0
RÉSULTAT NET		11 861	11 957

Exco
& Associés

42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris

Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91

Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.exco.fr
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CRCC de Paris

1.

4-3 : Annexe aux comptes annuels

4.3.1 - Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas eu de faits caractéristiques sur l'exercice.

4.3.2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

• Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participations :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Elle est éventuellement complétée par une provision pour risque dans le cas où la valeur d'inventaire serait négative.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins-values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, et des perspectives de résultats de la société concernée.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.3.3 - Consolidation

FIDUCIAL REAL ESTATE est membre d'un groupe qui établit des comptes consolidés et est l'entreprise consolidante du groupe.

 **Exco**
& Associés
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
Tél. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05
Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris -
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la

4-4 : Notes explicatives sur les états financiers (en Milliers d'euros)

Note 1 - Immobilisations financières

Valeurs brutes	30.09.2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	30.09.2025
Participations	17 816	-	-	-	17 816
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Autres immob. financières	6	-	-	-	6
VALEUR BRUTE	17 822	-	-	-	17 822
Dépréciations cumulées	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	17 822	-	-	-	17 822

Note 2 - Échéance des créances et des dettes

État des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6	-	6
Autres créances clients	-	-	-
Créances fiscales et sociales	-	-	-
Autres créances	56 648	56 648	-
Charges constatées d'avance	23	23	-
TOTAL GÉNÉRAL	56 676	56 670	6

État des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	98	98	-	-
Dettes fiscales	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	4 231	4 231	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 330	4 330	0	0

Note 3 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie active s'élève à 7 678 K€ dont 16 K€ de disponibilités et 7 662 K€ de comptes à terme. La société ne détient aucun placement représentant un risque en capital.

Note 4 - Produits à recevoir, charges à payer et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	Factures à recevoir	Avoir à recevoir	Charges constatées d'avance	Charges à payer	Produits à recevoir
Honoraires	87	-	16	-	-
Publications, annonces et insertions	-	-	3	-	-
Frais bancaires	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Cotisations	-	-	4	-	-
Intérêts et charges financières assimilées	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	87	-	23	-	-

Exco
& Associés
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris

Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - N° de
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la ChC d'

Note 5 - Capital

Au 30 septembre 2025, le capital social est de 25 000 000 €. Il est divisé en 2 414 000 actions ordinaires de même catégorie, entièrement libérées, émises au pair.

Note 6 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 12.504 K€. Il est principalement composé des produits financiers liés aux participations et de produits sur les placements.

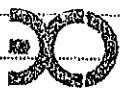
Note 7 - Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	30.09.2025	30.09.2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	402	-
Produits exceptionnels sur opérations de capital	-	-
Reprises Provisions dépréciation	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	402	-
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	402	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	402	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0

Un jugement de la cour d'appel du tribunal de commerce de Paris a donné droit aux demandes de Fiducial Real Estate sur le remboursement d'un sequestre versé en 2012 chez un avocat. Le jugement a rendu le paiement exécutoire ce qui a donné lieu à un encaissement sur l'exercice. Toutefois la partie adverse a fait un pourvoi en cassation conduisant par prudence à provisionner le montant perçu.

Note 8 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes	Montant concernant les entreprises liées (en K€)
Participations	17 816
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	6
Autres créances	56 648
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	4 231
Produits de participations	11 022
Autres produits financiers	1 919
Charges financières	821

 **Exco**
& Associés
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91
Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - www.exco.fr
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CRCC de Paris

Note 9 - Informations sur les filiales et participations (En euros)

Sociétés détenues	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	Valeur comptable	Résultat exercice	C.A. H.T. exercice
Filiales à plus de 50 %						
ESCURIAL S.A.S	16 500 000	97 098 569	100%	16 649 476	11 592 970	2 330 517
IMMOICIAL S.A.S	100 000	2 179 785	100%	100 000	1 395 846	1 971 795
FIDUCIAL ASSET MANAGEMENT S.A.S	1 000 000	23 544 594	100%	1 000 000	1 589 621	-

4-5 : Autres Informations

Note 10 - Effectif

La Société FIDUCIAL REAL ESTATE n'emploie aucun salarié.

Note 11 - Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} octobre 2024, la convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt ou le cas échéant l'économie d'impôt (déficits fiscaux reportables, ...) résultant de ce régime incombe à la société. Ainsi au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025, le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 337 K€ et la société une dette d'impôt envers la société tête de l'intégration fiscale de même montant.

Note 12 - Engagements financiers

(En milliers d'euros)	30.09.2025	30.09.2024
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Avals, cautions	138 674	110 658

Note 13 - Evénements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration, lors sa séance du 28 novembre 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Bertrand COTE de ses mandats de Président, Directeur Général et Administrateur et a nommé, à l'unanimité, Monsieur Guirec PENHOAT en remplacement et ce à compter du 28 novembre 2025.

 **Exco**
& Associés
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
Tel. 33 (0)1 58 05 22 90 - Fax 33 (0)1 58 05 22 91
Société par Actions Simplifiée - RCS 519 767 735 Paris - M. J. N.
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la CRIC